



Marché de Noël 2019

Organisé par le Comité des Fêtes les samedi 23 et dimanche 24 novembre

BULLETIN DE RESERVATION

A retourner avant le 15 Novembre 2019

au Comité des Fêtes de Houdemont

4, rue du Maréchal Leclerc – 54180 HOUEMONT

Sans réponse de votre part à cette date, nous considérerons que vous n'êtes pas intéressé.

Entreprise ou NOM et Prénom :

Aucune réservation ne pourra être faite pour une tierce personne

Adresse :

Adresse mail : **N° Tél :**

Immatriculation de votre véhicule :

Demande à participer, comme exposant au

Marché de Noël – Samedi 23 et Dimanche 24 Novembre 2019 - Salle des sports du Mancés

Un accusé de réception sera adressé par mail (sinon, joindre une enveloppe timbrée).

Thème de votre exposition :

Matériel souhaité :

Tables (2 mètres)	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	
Grilles Caddy	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	(dans limites des grilles disponibles)
Electricité	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	(prévoir rallonges et multiprises)

ATTENTION :

Le Comité ne fournissant aucun siège, pensez à apporter les vôtres.

Le montant de la réservation est valable **pour les deux jours**. Nous n'accorderons **pas de réduction** pour la participation à **une seule journée**.

Joindre un chèque de 17€, établi à l'ordre du "Comité des Fêtes de Houdemont", correspondant au règlement de la réservation.

Joindre, également, la photocopie de l'inscription au registre **SIRET ou SIREN ou d'une pièce d'identité officielle**, ainsi qu'une **attestation d'assurance en responsabilité civile** couvrant les dommages causés aux tiers.

Un repas (menu surprise préparé par l'organisatrice) sera proposé aux exposants le dimanche à midi.

Le prix du repas est fixé à **12€** et sera payable d'avance par chèque au Comité des Fêtes. **Le chèque du repas ne devra pas être cumulé avec celui de l'inscription pour l'exposition : deux chèques distincts**

Participera au repas : non oui (préciser le nombre de personnes.....)

Par mon inscription, je m'engage à me conformer à la législation et à respecter le règlement intérieur de la manifestation, ci-joint.

J'ai lu, compris et accepté la charte du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) (cocher la case, svp)

Date :

Signature :

Organisation : Salle des sports du Mancés 54180 HOUEMONT

Samedi 23 novembre 2018

- 10 heures : accueil et installation des exposants
- 14 – 18 heures : ouverture au public

Dimanche 24 novembre 2018

- 10 – 18 heures : ouverture au public
- 18 heures : rangement des stands

Les inscriptions seront prises en compte selon leur ordre d'arrivée. Pour tout renseignement, vous pourrez nous contacter à l'adresse mail suivante : marche.noel.houdemont@gmail.com

Règlement intérieur du Marché de Noël :

- Article 1 : Les participants s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des personnes, l'hygiène, la sécurité des travailleurs et la sécurité publique. Ils sont tenus de respecter toutes obligations mises à leur charge par les lois et décrets en vigueur à la date de la manifestation, ainsi que le présent règlement intérieur
- Article 2 : Le Comité des Fêtes se réserve le droit de refuser ou d'expulser tout participant qui ne respecterait pas la réglementation ou qui troublerait l'ordre public au sein de la manifestation et ce, sans indemnisation.
- Article 3 : Les exposants sont tenus d'accepter l'emplacement qui leur est présenté. Le Comité des Fêtes se réserve le droit de disposer de l'emplacement d'un exposant qui serait absent à l'heure de l'ouverture au public, sans avoir prévenu le Comité de son retard
- Article 4 : Toute inscription est considérée comme ferme et définitive. **L'absence de l'exposant**, quel que soit le motif invoqué, y compris les mauvaises conditions météorologiques - sauf pour raison majeure (maladie, décès, accident justifiés) **ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement.**
- Article 5 : La réservation engage l'exposant à ne pas quitter son stand avant l'heure de fermeture de la manifestation
- Article 6 : En cas de non-respect de la législation (cf. article 1 du règlement), de vol ou d'accident, le Comité des Fêtes ne pourra être tenu pour responsable.
- Article 7 : Chaque exposant est responsable de son matériel. La vente d'arme, ainsi que l'introduction de substances dangereusement nocives ou explosives sont interdites. Toute démonstration présentant le moindre caractère de dangerosité est prohibée
- Article 8 : Chaque exposant est responsable des dommages causés à un tiers ou à du matériel ne lui appartenant pas et doit être assuré pour ce risque.
- Article 9 : La présence d'animaux est interdite dans la salle.
- Article 10 : Il est interdit de fumer dans la salle.
- Article 11 : Les décisions du Comité des Fêtes sont irrévocables et sans appel.

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :

Protection des Données Personnelles

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018, renforçant ainsi les droits des personnes et responsabilisant les acteurs traitant leurs données.

En signant le bulletin de participation à une manifestation organisée par le Comité de Fêtes de Houdemont, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté que le Comité des Fêtes de Houdemont utilise les données collectées dans ce bulletin dans le but de :

- gérer votre inscriptions aux manifestations organisées par le Comité des Fêtes
- vous confirmer l'enregistrement de votre inscription.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le Comité des Fêtes de Houdemont s'engage à ne pas les divulguer ni les partager avec d'autres entités, entreprises ou organismes quels qu'ils soient, conformément au RGPD

Selon la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ce droit, par email, à comitedesfeteshoudemont@gmail.com ou par courrier, à l'adresse suivante : Comité des Fêtes de Houdemont, 4 rue du Maréchal Leclerc, 54180 HOUEMONT.